

NOV 4 1976



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
GENERALEA/C.3/31/8
3 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
TROISIEME COMMISSION
Point 69 b) de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Lettre datée du 2 novembre 1976, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la communication émanant du représentant permanent de la Turquie, distribuée sous la cote A/C.3/31/7 et datée du 25 octobre 1976, dans laquelle on ne trouve que des affirmations mensongères réitérées à maintes reprises par le passé et qui ont été réfutées de manière probante notamment par nos lettres a) E/5813 datée du 27 avril 1976, b) A/31/151, S/12144, datée du 16 juillet 1976 et c) A/31/178, S/12179, datée du 18 août 1976; je voudrais donc demander que les lettres susmentionnées soient considérées comme faisant partie de la documentation concernant le point 69 b) intitulé "Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale" et soient mises à la disposition des membres de la Troisième Commission pour l'examen de ce point.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES